



VARENNES

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉMOLITION**

**BÂTIMENT PRINCIPAL RÉSIDENTIEL**

**3706, chemin de la Côte-Bissonnette**

AVIS PUBLIC est donné que le bâtiment ci-dessus mentionné fait l'objet d'une demande de démolition et que celle-ci sera transmise au comité responsable du contrôle des démolitions pour examen et décision.

La décision dudit comité sera rendue lors de sa prochaine séance publique le **8 juillet 2026 à 17 h** à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, soit le 6 juillet 2026 au plus tard, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville aux coordonnées ci-dessous :

**Services juridiques et greffe**  
Hôtel de ville  
175 rue Sainte-Anne  
Varennes (Québec) J3X 1T5  
Téléphone : (450) 652-9888, poste 1676  
[mylene.rioux@ville.varennes.qc.ca](mailto:mylene.rioux@ville.varennes.qc.ca)

Donné à Varennes, ce 22 juin 2026.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en le publiant sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 22 juin 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 22 juin 2026.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA

▼  
**Hôtel de ville**  
Édifice Louis-Philippe-Dalpe  
Services administratifs  
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000  
Varennes (Québec) J3X 1T5  
Téléphone 450 652-9888  
Télécopieur 450 652-2655

▼  
**Bibliothèque de Varennes**  
Service arts, culture et bibliothèque  
2221, boul. René-Gaultier  
Varennes (Québec) J3X 1E3  
Téléphone 450 652-3949

▼  
**Ateliers municipaux**  
Service des travaux publics  
2650, rue Sainte-Anne  
Varennes (Québec) J3X 0B6  
Téléphone 450 652-9888  
Télécopieur 450 929-1636



# **Assemblée publique** **Comité responsable du contrôle des démolitions**



8 juillet 2026



# ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation de l'ordre du jour**
- 2. Demande de démolition n° 2026-023**  
Démolition du bâtiment principal résidentiel – 3706, chemin de la Côte-Bissonnette
  - 2.1. Présentation du dossier
  - 2.2. Commentaires et questions du public
  - 2.3. Décision du Comité
  - 2.4. Droit d'appel
- 3. Levée de l'assemblée**





# ASSEMBLÉE DU COMITÉ RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES DÉMOLITIONS

## **2. Demande de démolition n° 2026-023**

Démolition du bâtiment principal résidentiel – 3706, chemin de la Côte-Bissonnette

2.1. Présentation du dossier

2.2. Commentaires et questions du public

2.3. Décision du Comité

2.4. Droit d'appel



# 2.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER

(LOCALISATION DU BÂTIMENT VISÉ)



# 2.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER

(BÂTIMENT VISÉ)



# 2.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER

(BÂTIMENT VISÉ)



# 2.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER

(BÂTIMENT VISÉ)



## 2.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER

- Le bâtiment visé ne bénéficie d'aucun statut juridique particulier (classement, citation, site du patrimoine, etc.);
- Le bâtiment visé ne fait pas partie de l'inventaire patrimonial de la Ville et n'a pas de valeur patrimoniale reconnue;



# 2.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER

## (PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ)

Façade principale et latérale droite



LISTE DES DESSINS	
A-001	CONCEPTION GÉNÉRALE ET NOTES DE CONSTRUCTION
A-100	PLANS DE FONDATION
A-101	PLAN DE N.C.
A-102	PLAN DE T.C.
A-200	ÉLEVATION GAUCHE
A-201	ÉLEVATION DROITE
A-202	ÉLEVATION ARRIÈRE
A-203	ÉLEVATION LATÉRALE
A-300	CROQUIS DE MAISON
A-301	PLANS ARCHITECTURAUX N.C.

<b>MAISON NEUVE</b> CONCEPTION SUR MESURE	
2708 Chemin de la Cité-Éclaircie, Varenes, QC J2R 5G9	
KARL BISSONNETTE	



<input type="checkbox"/> Normes de l'ARH	<input type="checkbox"/> Normes de la Table d'orientation
<input type="checkbox"/> Normes de l'ARH	<input type="checkbox"/> Normes de la Table d'orientation
<input type="checkbox"/> Normes de l'ARH	<input type="checkbox"/> Normes de la Table d'orientation

Les données sont la propriété de Plan Maison Québec et ne peuvent être utilisées sans l'autorisation écrite de Plan Maison Québec.



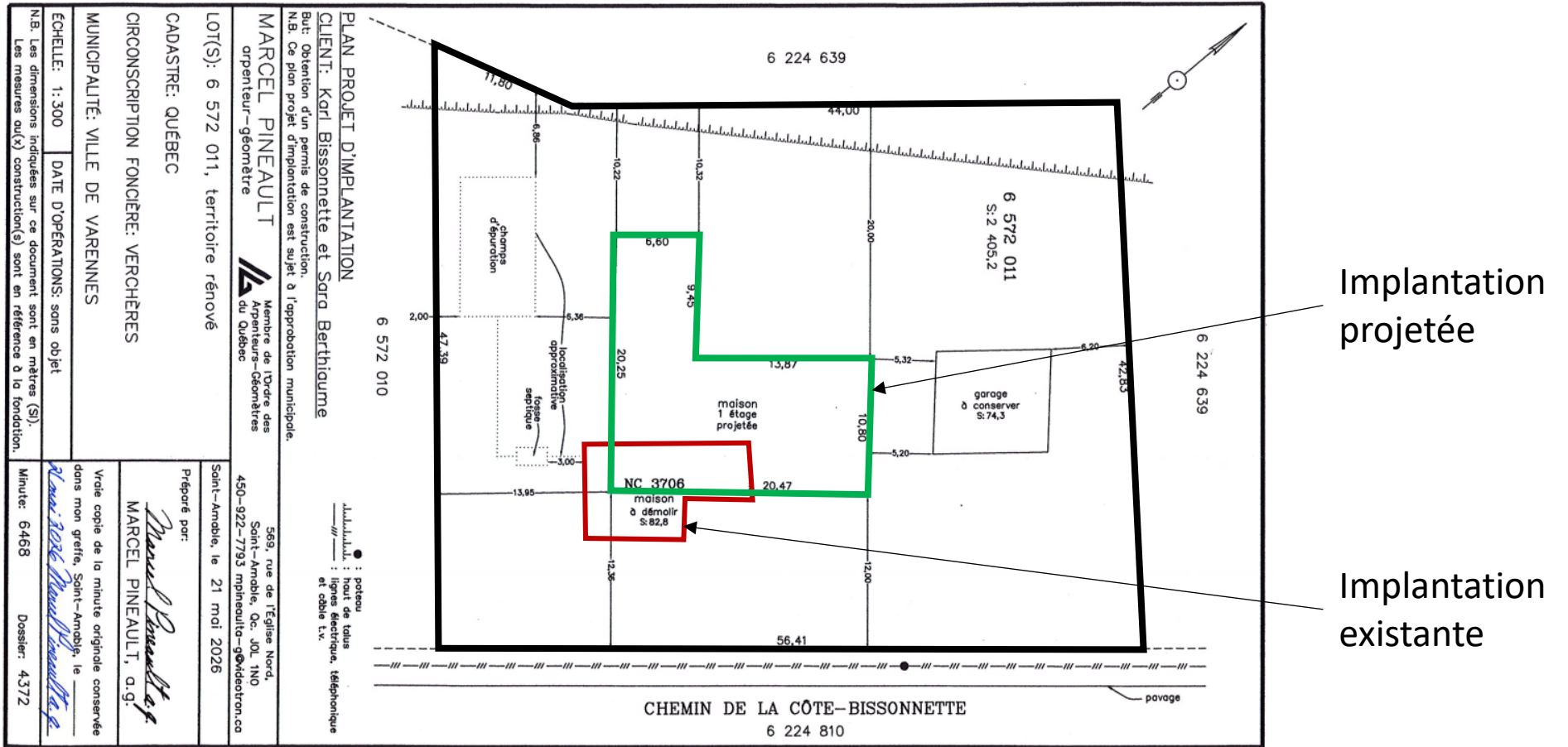
PRESENTATION	
NOM	MAISON
DATE	2023-08-24
PROJET	POUR CONSTRUCTION
PROJETANT	VIRGINE B
DATE par	JEAN-FRANÇOIS P. - T.P.
<b>A000</b>	

Façade principale et latérale gauche



# 2.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER

## (PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ)



**PLAN PROJET D'IMPLANTATION**  
**CLIENT:** Karl Bissonnette et Sara Berthiaume  
 But: Obtention d'un permis de construction.  
 N.B. Ce plan projet d'implantation est sujet à l'approbation municipale.

**MARCEL PINEAULT**  
 arpenteur-géomètre  
 Membre de l'Ordre des  
 Arpentiers-Géomètres  
 du Québec  
 569, rue de l'Église Nord,  
 Saint-Amable, Qc. J0L 1N0  
 450-922-7793 mpineaulta-9@videotron.ca  
 Saint-Amable, le 21 mai 2026

LOT(S): 6 572 011, territoire rénové  
 CADASTRE: QUÉBEC  
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: VERCHÈRES  
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE VARENNES

ÉCHELLE: 1:300 DATE D'OPÉRATIONS: sans objet

N.B. Les dimensions indiquées sur ce document sont en mètres (3<sup>e</sup>).  
 Les mesures au(x) construction(s) sont en référence à la fondation.

Préparé par:  
*Marcel Pineault a.g.*  
 MARCEL PINEAULT, a.g.  
 Vraie copie de la minute originale conservée  
 dans mon greffe, Saint-Amable, le  
*le 21 mai 2026 Marcel Pineault a.g.*  
 Minute: 6468 Dossier: 4372

● : poteau  
 ——— : haut de toits  
 ——— : lignes électrique, téléphonique  
 et câble tv.

## 2.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER

**Le Comité responsable du contrôle des démolitions doit considérer les éléments suivants pour rendre sa décision :**

- L'état de l'immeuble visé dans la demande;
- La détérioration de l'apparence architecturale et du caractère esthétique ou de la qualité de vie du voisinage causée par la démolition de l'immeuble visé dans la demande;
- Le cas échéant, la valeur patrimoniale rattachée à l'immeuble à démolir dont:
  - L'histoire de l'immeuble;
  - Sa contribution à l'histoire locale ou régionale;
  - Son degré d'authenticité et d'intégrité;
  - Sa représentativité d'un courant architectural particulier;
  - Sa contribution à un ensemble à préserver;
  - Tout autre critère pertinent

(...)



## 2.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER

(...)

- Le coût de restauration de l'immeuble visé;
- L'utilisation projetée du sol dégagé;
- Lorsque l'immeuble visé dans la demande comprend un ou plusieurs logements, le préjudice causé aux locataires, les besoins de logements dans les environs et la possibilité de relogement des locataires;
- La valeur économique, sociale et environnementale du projet de réutilisation du sol dégagé est égale ou supérieure à la valeur actuelle;
- Les enjeux relatifs au redéveloppement du terrain;
- Tout autre critère pertinent.





## 2.2 COMMENTAIRES ET QUESTIONS DU PUBLIC



## 2.3 DÉCISION DU COMITÉ



## 2.4 DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION

Toute personne intéressée peut, dans les 30 jours de la décision du comité, demander au Conseil de réviser cette décision. La demande de révision est formulée en transmettant à la greffière, dans le délai susmentionné, un avis écrit à cet effet.

**La date limite pour déposer une demande de révision est le 7 août 2026.**

Si une demande de révision de la décision est formulée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra sa décision finale par résolution, lors de la séance régulière suivant la fin du délai de demande de révision. (17 août 2026)



# 3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

